

110^{ème} CIT – Discussion générale sur l'économie sociale et solidaire (ESS)

Point de discussion n° 2

Porte-parole : Aline Mbono

Point de discussion 2 : Quels sont les principaux défis et opportunités de l'économie sociale et solidaire pour faire progresser le travail décent et le développement durable, pour favoriser une croissance économique durable et pour rendre les économies et les sociétés plus inclusives et plus durables ? Comment l'économie sociale et solidaire peut-elle contribuer davantage au travail décent, au plein emploi, productif et librement choisi, et à l'amélioration du niveau de vie pour tous ?

Point 2

Merci Monsieur le Président,

Comme je l'ai déjà mentionné dans ma déclaration d'ouverture, lorsqu'il s'agit d'évaluer la manière dont l'ESS peut contribuer au travail décent, au développement durable et à la croissance économique, il est essentiel de garantir un **environnement favorable** à l'ESS qui **complète** le travail de l'OIT en encourageant les **entreprises durables**.

Évaluer les principaux défis et opportunités permettant à l'ESS de contribuer à ces objectifs suppose également de reconnaître que ces entreprises ne fonctionnent pas de manière isolée. Les entreprises de l'ESS partagent la plupart des défis qui touchent les entreprises traditionnelles.

Les entreprises de l'ESS peuvent contribuer davantage au travail décent, à la croissance économique et au développement durable si nous fournissons un cadre leur permettant d'agir **en tant que levier pour favoriser** notamment: la productivité et la croissance économique ; la création d'emplois et l'entrepreneuriat ; le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, la formalisation, la réinsertion professionnelle de la main-d'œuvre inactive ; l'égalité de genre et la diversité, ainsi qu'une meilleure inclusion des groupes vulnérables.

Les entreprises de l'ESS partagent de nombreuses caractéristiques et valeurs avec les entreprises traditionnelles, notamment les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), et elles rencontrent également des **défis similaires liés notamment à des lacunes en matière de gouvernance.**

Ces **défis**, telles que l'absence d'un environnement favorable aux entreprises durables, les niveaux élevés d'informalité, l'incertitude juridique, la faiblesse de l'État de droit, les obstacles à l'accès au crédit, les difficultés de mise en œuvre, la corruption, la bureaucratie excessive, **entravent** le développement et la croissance de l'ESS.

Un environnement des affaires déficient est un obstacle majeur à la création d'emploi, à la croissance économique et au développement. Ce problème systémique affecte **de la même manière toutes les entreprises.** Ces problèmes ne peuvent être résolus que par **l'action de l'État au niveau national.**

Un défi supplémentaire touchant l'ensemble des entreprises concerne les **faillites.** Les principaux experts s'accordent pour observer que ces faillites découlent le plus souvent de l'absence d'un environnement favorable aux entreprises durables, et notamment d'un accompagnement porteur sur les premières années d'existence de l'entreprise. Dans certains cas spécifiques de faillite d'entreprise de l'ESS, la **transition vers un accès des travailleurs à la propriété apparaît comme une des possibles pistes.** Cette option, quand elle est réalisable, peut contribuer à la préservation des emplois, objectif évidemment central. **Mais cela ne saurait être considérée comme la solution miracle.**

Un environnement des affaires favorable aux entreprises, y compris les entreprises de l'ESS, est également particulièrement importants pour **lutter contre l'informalité.** C'est dans le secteur informel que les **déficits de travail décent sont les plus élevés.** Nous ne pourrions pas les combler si l'on n'aborde pas la question de l'économie informelle et ses causes sous-jacentes d'une manière déterminée, conformément à la recommandation n° 204 et aux orientations connexes de l'OIT.

De plus, les entreprises de l'ESS doivent aspirer à la nécessité d'être **économiquement viables et durables.** Elles doivent être financièrement viables afin de se développer et de prospérer.

Tout aussi important, les entreprises de l'ESS doivent rester **indépendantes de l'État**, ces derniers ne devant pas menacer le caractère **autonome** des organisations d'ESS, ni créer un **traitement ou une concurrence déloyale** par rapport aux autres entreprises.

Des mesures telles que des subventions gouvernementales qui viendraient en support à l'ESS peuvent entraîner un cercle vicieux. Ces subventions étant généralement insuffisantes, non seulement elles ne créent pas d'incitation à la transition vers la formalisation mais au contraire accroissent le niveau d'informalité et les risques associés. Elles pourraient en outre engendrer une compétition inéquitable vis-à-vis des entreprises traditionnelles, plus particulièrement pour les MPME. Elles pourraient même empêcher le retour effectif sur le marché du travail.

Dans ce cadre, et en diversifiant leurs activités et en améliorant leurs processus, leurs services et leurs produits, les entreprises de l'ESS opérant à différents stades des chaînes d'approvisionnement peuvent contribuer à la création d'emplois directs et indirects, notamment pour les jeunes. Une ESS dynamique peut également favoriser le développement de l'entrepreneuriat et les opportunités que cela induit.

En évoluant au sein du marché, en adaptant leur modèle d'entreprise, en se diversifiant, et en opérant à plus grande échelle, les entreprises de la SSE peuvent ainsi bénéficier d'opportunités de croissance et de prospérité, tout en préservant leurs valeurs fondamentales.

Par ailleurs, comme le souligne à juste titre le rapport du Bureau, les entreprises de l'ESS peuvent également jouer un **rôle central dans l'amélioration de la productivité et in fine de la compétitivité** des entreprises en générant des économies d'échelle et de nouvelles opportunités de développement. Comme l'a suggéré le Directeur Général du BIT dans son discours d'ouverture de cette session de la Conférence, les organisations de l'économie sociale et solidaire devraient être « reconnues en tant qu'entreprises compétitives à part entière ».

Les entreprises de l'ESS peuvent aussi constituer un levier important et opportun pour **accélérer la formalisation. Cette transition peut être facilitée par d'autres mesures pertinentes**, telles que :

- La mise en œuvre de politiques publiques intégrées visant à promouvoir des programmes qui lient la croissance de la productivité à l'éducation, au développement des compétences professionnelles et à la formation complémentaire des ouvriers, des employés et des chômeurs.
- La création d'incitations efficaces à la formalisation en éliminant les exigences en matière de capital de départ pour les micro et petites entreprises.
- La réduction des formalités administratives pour les entreprises et les coûts associés, l'élimination de la paperasserie et la recherche de systèmes de guichet unique.

Cela ne doit pas faire oublier qu'une action prioritaire est nécessaire pour s'attaquer d'urgence aux **causes profondes de l'informalité** : absence de reconnaissance juridique de la personne, de la propriété privée, de l'activité commerciale, absence de statut juridique devant les tribunaux, etc. L'ESS peut aider à **réduire l'informalité**, cependant, il incombe à l'Etat de fournir cette reconnaissance légale ou un cadre approprié.

Les entreprises de l'ESS peuvent également jouer un rôle important dans le **développement des compétences**, en investissant dans la formation et dans l'amélioration des compétences, du savoir-faire, des processus et des outils.

L'évolution rapide des technologies, de la démographie, de la mondialisation et des changements climatiques affecte le monde du travail. Ces changements offrent de grandes opportunités, mais exercent aussi une pression sur toutes les entreprises, qu'elles appartiennent ou non à l'ESS.

Le fait que certaines entreprises de l'ESS soient également soumises à des contraintes de productivité et de compétitivité, rend nécessaire le développement des compétences afin d'améliorer leur fonctionnement et d'assurer leur pérennité. Les entreprises qui ont pris ce chemin renforcent leur position sur les marchés et dans la société.

Grâce à leurs activités ancrées dans les réalités locales et à leurs solutions parfois innovantes, les entreprises de l'ESS peuvent également attirer une partie de la **main-**

d'œuvre inactive et favoriser sa réintégration dans l'emploi afin de remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre.

En outre, l'ESS partage avec les entreprises traditionnelles de nombreux **liens et des valeurs communes** en ce qui concerne les droits de l'homme, la durabilité, l'égalité des genres et la diversité, dans le cadre notamment de leurs politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La RSE des entreprises traditionnelles peut susciter une dynamique vertueuse, des interactions et de possibles synergies gagnant-gagnant avec les entreprises de la SSE.

Ces opportunités pour les entreprises de l'ESS ne doivent cependant pas être favorisées au détriment des entreprises traditionnelles. Les mesures visant à promouvoir l'ESS ne doivent pas se faire au prix d'une concurrence déloyale, notamment pour les micro, petites et moyennes entreprises.

Si des mesures ou subventions visant à promouvoir les entreprises de l'ESS peuvent être justifiées dans certains cas, elles ne doivent pas désavantager les entreprises traditionnelles, et leur impact doit être évalué en prenant en compte les répercussions sur la concurrence dans les marchés où ces acteurs peuvent opérer.

C'est pourquoi la **notion de règles du jeu équitables ou d'égalité de traitement** pour les entreprises de l'ESS doit être prise en compte dans la législation et les pratiques nationales. Les entreprises de l'ESS doivent être soumises à des conditions non moins favorables que celles accordées à d'autres formes d'entreprises, conformément à la **recommandation n° 193**.

Je vous remercie pour votre attention.

Point de clôture 2

Chers collègues,

Pour faire progresser le travail décent et le développement durable, pour favoriser une croissance économique durable et pour rendre les économies et les sociétés plus inclusives et plus durables, on ne saurait trop insister sur l'importance de saisir toutes

les opportunités, nombreuses, qui existent et que nous avons déclinées dans notre intervention aujourd'hui. C'est là notre vrai défi !

J'en rappelle à nouveau brièvement les principaux axes : bonne gouvernance, règles du jeu équitables, environnement favorable à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat, RSE, développement des compétences et apprentissage tout au long de la vie, formalisation, réinsertion professionnelle de la main-d'œuvre inactive, promotion de l'égalité de genre et de la diversité, et meilleure inclusion des groupes vulnérables.

En ce qui concerne les valeurs sociales, les entreprises de l'économie sociale et les entreprises traditionnelles partagent de nombreuses valeurs. Des exemples incluent notamment la création d'emplois, la conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle, l'égalité ou la durabilité.

La durabilité, en particulier, n'est pas propre aux entreprises de l'économie sociale. Bien au contraire, les entreprises traditionnelles s'engagent en faveur des ODD et sont le principal moteur des actions alignées sur les Objectifs de développement durable, comme l'indique l'article 67 de la résolution des Nations unies sur le Programme 2030 pour le développement durable. Cette résolution reconnaît également la diversité du secteur privé, qui comprend aussi bien des microentreprises que des coopératives et des multinationales.

J'insisterai enfin sur la nécessité qu'il y a pour l'ESS, si nous voulons qu'elle contribue pleinement à une croissance économique et sociale inclusive et durable, de prendre appui sur des entreprises productives, réceptives à l'innovation, et conduites par l'engagement et la compétence des employeurs et des travailleurs.

Je vous remercie.